

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-024

Séance du 1^{er} avril 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE PREMIER AVRIL À 20 HEURES,**

le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme
COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 mars 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé,
CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET
Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA
Évelyne, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Alexis FAVIER

OBJET : Désignation des représentants au CCCSPV.

Madame la Maire explique à l'assemblée que le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires institué auprès de la commune est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Il est notamment consulté sur l'engagement et le rengagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal et sur les recours formés contre les décisions de refus de renouvellement d'engagement et de refus d'autorisation de suspension d'engagement prises par l'autorité d'emploi. Il est également consulté sur les changements de grade jusqu'au grade de capitaine inclus. Il est obligatoirement saisi, pour avis, du règlement intérieur du corps communal.

Le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires est présidé par le maire de la commune et comprend un nombre égal de représentants élus de la commune (non sapeurs-pompiers) et de représentants des sapeurs-pompiers (non élus) volontaires du corps communal.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection de représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires,

Monsieur Hervé CAVILLON, Madame Anaïs PERTUIZET et Monsieur Guillaume VÉLON se portent candidats en tant que représentants titulaires au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Monsieur Antoine PAUGET, Madame Florine SYLÉNÉ et Madame Karine PACCOUD se portent candidats en tant que représentants suppléants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE de procéder, sous la présidence du Maire, à l'élection des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, par vote à main levée.

- Monsieur Hervé CAVILLON s'étant porté candidat pour être représentant titulaire au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

À obtenu : CAVILLON Hervé : 15 voix

Monsieur CAVILLON Hervé, élu à l'unanimité a été proclamé représentant titulaire au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

- Madame Anaïs PERTUIZET s'étant portée candidate pour être représentante titulaire au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

À obtenu : PERTUIZET Anaïs : 15 voix

Mme PERTUIZET Anaïs, élue à l'unanimité a été proclamée représentante titulaire au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

- Monsieur Guillaume VÉLON s'étant porté candidat pour être représentant titulaire au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

À obtenu : VÉLON Guillaume : 15 voix

Monsieur VÉLON Guillaume, élu à l'unanimité a été proclamé représentant titulaire au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

- Monsieur Antoine PAUGET s'étant porté candidat pour être représentant suppléant au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

À obtenu : PAUGET Antoine : 15 voix

Monsieur PAUGET Antoine, élu à l'unanimité a été proclamé représentant suppléant au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

- Madame Florine SYLÉNÉ s'étant portée candidate pour être représentante suppléante au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

À obtenu : SYLÉNÉ Florine : 15 voix

Madame SYLÉNÉ Florine, élue à l'unanimité a été proclamée représentante suppléante au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

- Madame Karine PACCOUD s'étant portée candidate pour être représentante suppléante au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
--	---

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

À obtenu : PACCOUD Karine : 15 voix

Madame PACCOUD Karine, élue à l'unanimité a été proclamée représentante suppléante au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 1^{er} avril 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

